



**Monsieur Jean-Christophe BOUVIER**  
Préfet de Saint-Pierre et Miquelon  
Place lieutenant du Colonel Pigeaud  
B.P. 4200  
97500 SAINT-PIERRE

Saint-Pierre, le 26 mars 2015

**Nos réf.** : RH/AU-15-005

**Objet** : observatoire de la commande publique (OCP)

Monsieur le Préfet,

Vous avez bien voulu organiser le 12 mars dernier une première réunion de l'OCP dans les locaux de la Collectivité Territoriale.

Cette réunion visait à l'installation de l'observatoire et à la désignation du Président de cette instance. Dans les débats qui ont suivi, les organisations patronales ont souhaité que la présidence soit comme par le passé assurée par l'Etat ou la Collectivité ou même par une co-présidence Etat/Collectivité.

Au cours de cette réunion, le MEDEF et la FEA BTP ont été invités à suivre la présentation faite par vos services concernant la commande publique des années précédentes et de la projection envisagée pour 2015.

Une lecture attentive de ces documents montre que la programmation intègre des marchés déjà attribués et d'autres en cours de réalisation. On peut considérer que plus 30 % des opérations sont engagées et payées aux entreprises.

Le document de présentation laisse présager une insuffisance de projets pour maintenir l'activité ; on constate l'effet de la fin des chantiers d'envergure comme la construction du nouvel hôpital et de la centrale EDF.

Nous souhaitons que l'OCP soit aussi un lieu de rencontre où acteurs publics et privés puissent mettre en commun leurs visions et leurs idées sur la mise à niveau du territoire. Le but serait de programmer un volume d'activité à 5 et 10 ans.

Cela pourrait permettre à la fois aux maîtres d'ouvrage d'anticiper sur la programmation et le financement de leurs opérations et pour nos entreprises un outil de maintien de l'emploi et de la formation.

.../...

J'ai communiqué à l'issue de cette réunion une note de la FEA BTP qui met en exergue les inquiétudes du secteur du BTP et les propositions déjà présentées au Ministère de l'Outremer concernant des pistes d'aménagements nécessaires à l'Archipel pour sa mise à niveau et soutenir l'activité.

Les entreprises ont souhaité que l'on interroge l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics sur certaines dispositions qui risquent d'avoir des effets économiques négatifs ; comme par exemple l'achat par certaines administrations de matériels et d'équipements existants déjà dans le secteur privé.

Ces matériels et ces équipements ne servent pas toujours et sont là en cas de besoin uniquement ; l'inquiétude de nos entreprises est forte car leurs immobilisations restent sous employées.

Il est indiqué également que les administrations réalisent de plus en plus par elles-mêmes des travaux neufs ; cela va de la plomberie à l'électricité ou aux différents corps d'états du bâtiment ; ce qui pourrait priver d'activité nos artisans.

Nous avons des remontées sur le fait que certaines institutions font appel en direct à des fournisseurs extérieurs, privant ainsi nos entreprises et artisans de l'accès à la commande publique. Ce qui pourrait être en contradiction avec l'article 293 du Code des Marchés Publics.

Certaines prises de position dans l'assistance pendant cette réunion nous confirment une méconnaissance de la situation locale. Nous avons encore eu le sentiment de rencontrer des freins au développement en étant toujours contre tout. Nous pouvons difficilement avancer, le milieu économique compte sur votre appui pour que la réalité du terrain ne soit pas ignorée par manque de vision.

Comme vous le savez nos entreprises non pas d'autres choix que de vivre et de tenter de se développer sur l'Archipel.

L'attractivité des territoires de France nécessite aussi des investissements nombreux et des réformes ambitieuses. L'investissement découle à la fois de l'effort des entreprises d'une part mais également de la dépense publique, notamment par le biais des investissements des collectivités locales.

Le MEDEF SPM demeure par ses actions un acteur aux services de l'expansion économique de Saint-Pierre et Miquelon et de ses entreprises.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma haute considération.

Le Président,

Roger HELENE



**Copie** : Collectivité territoriale – Municipalité – Aviation civile – CHFD - FEABTP - FEDOM